



Editorial

Au revoir 2018, en route pour 2019



Nous voilà à l'aube d'une nouvelle année. Pour le Conseil communal, c'est l'instant d'un bref retour sur douze mois de vie mouvementée, riche de travail et de décisions donnant à votre Commune les impulsions qu'elle mérite. Certaines n'ont pas été faciles, mais nécessaires.

Selon le budget voté par le Législatif, l'année s'annonçait difficile avec un déficit prévu de CHF 5,7 millions, malgré une hausse de cinq points d'impôts. A la suite d'un référendum, les citoyens ont privilégié la solution des économies plutôt que la voie d'une compensation dans l'attente d'une sortie de crise financière. Le Conseil communal a relevé le défi.

Rappelons que Val-de-Ruz est, dans le canton, la Commune qui dispose du plus petit revenu fiscal par habitant (personnes physiques et morales cumulées). Certaines très petites communes, sans infrastructures, jouissent d'un montant par habitant plus conséquent.

De plus, du point de vue démographique, Val-de-Ruz est composée d'une population jeune, avec les coûts scolaires qui en découlent. Finalement, il faut s'attendre à un déficit de CHF 8,4 millions pour l'année 2018. Ce chiffre représente près de 20% de tous les encaissements fiscaux de notre collectivité.

Des améliorations financières devaient donc être trouvées. C'est ce qu'a fait le Conseil communal, en collaboration avec la Commission de gestion et des finances, en se concentrant sur les économies les plus efficaces, identifiées lors de plusieurs séances de travail. Les effets se monteront, dès 2019, à près de CHF 750'000 par an. Une initiative populaire remet en cause l'une des mesures. C'est en 2019 que nous connaissons l'épilogue de cette démarche démocratique. Malgré les efforts et sacrifices consentis, le budget 2019 demeure déficitaire de CHF 5,1 millions, situation uniquement acceptable durant une année que nous espérons de transition.

Oui, transition, car le Grand Conseil est appelé à approuver, début 2019, les propositions du Conseil d'Etat en vue de corriger la péréquation intercommunale. Il est capital que ce projet reste dans la configuration proposée et que les députés l'adoptent tel quel. Val-de-Ruz attend cela depuis de nombreuses années!

Malgré ces incertitudes, le Conseil communal reste confiant et réaffirme son engagement pour le bien de la collectivité, dans le respect des décisions populaires. Il poursuit sa gestion d'une belle commune attachée à son territoire naturel, une Ecorégion.

Que tous les vœux de santé et de bonheur du Conseil communal vous combent en cette fin d'année, avec le plaisir de vous retrouver en 2019, après un réveillon que nous vous souhaitons joyeux et familial.

Conseil communal

Changements dans la prise en charge des déchets

Dans le courant de la semaine, chaque ménage de Val-de-Ruz aura reçu le MemoDéchets 2019. Cette brochure contient toutes les informations utiles au tri des déchets et les habitants sont invités à la conserver tout au long de l'année.

Pour 2019, deux principaux changements sont à signaler.

Après de nombreuses années de service, M. Weber ne récoltera plus les déchets compostables. Il s'est associé avec MM. Haussener de Fontaines qui procéderont désormais au ramassage. Cela entraîne une modification des jours de ramassage des déchets verts pour les villages de Chézard-Saint-Martin, Engollon et Fontaines. Pour les autres villages, la tournée ne change pas. A noter encore que l'entreprise Botteron Transports continue de récolter les déchets verts des villages de Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Montmollin, Villiers et Le Pâquier.

S'agissant des déchèteries de Dombresson, Fontainemelon et Savagnier, les horaires d'ouverture changeront dès le 1^{er} janvier 2019. Une consultation du MemoDéchets avant de prévoir un passage à la déchèterie sera donc nécessaire en début d'année.

Avec ce changement d'horaire, il est possible de se rendre dans l'une ou l'autre des six déchèteries communales tous les jours de la semaine (soit le matin, soit l'après-midi) sauf le vendredi, journée dévolue au nettoyage et aux vidanges des bennes. Le samedi, toutes sont ouvertes de 09h45 à 11h45.

L'apparition de quelques containers semi-enterrés (Moloks) sur le territoire communal n'est pas une généralité. Ceux-ci sont dévolus à des quartiers spécifiques ou installés d'office lors de la construction de nouveaux quartiers.

Dans un souci d'uniformisation des pratiques dans les déchèteries, les sacs taxés ne sont plus acceptés. Ils doivent être déposés le jour de collecte dans la rue et/ou aux endroits spécifiques dans chaque village.

Pour conclure, les déchèteries seront fermées mardi 25, mercredi 26 et lundi 31 décembre 2018 ainsi que mardi 1^{er} et mercredi 2 janvier 2019.

Mise à l'enquête publique

En application de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, l'adoption des plans suivants est mise à l'enquête publique:

- plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du Seyon Amont;
- plan d'alignement «La Joux-du-Plâne» sur les cadastres de Chézard-Saint-Martin, de Dombresson et du Pâquier.

Les dossiers précités peuvent être consultés auprès des unités administratives situées rue Charles-L'Eplattenier I aux Geneveys-sur-Coffrane, du 23 novembre au 27 décembre 2018.

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique, soit jusqu'au 27 décembre 2018.

En bus pour aller skier

Le Snowbus (ligne 425) dessert les pistes de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnens-Savagnières à partir de Neuchâtel, du 22 décembre 2018 au 3 mars 2019. Il circule les mercredis, samedis, dimanches et tous les jours durant les vacances scolaires, lorsque les remontées mécaniques sont en service.

Le bus passe par la gare de Neuchâtel, La Côtière, Savagnier, Dombresson et donne correspondance à Villiers avec les bus de/vers Cernier et au-delà. Nouveautés: la course dessert également Les Savagnières, donnant ainsi accès à la Maison Chasseral, et l'arrêt du Pâquier est désormais signalé par un poteau indicateur.

Les tarifs Onde Verte s'appliquent, y compris avec la reconnaissance des différents types d'abonnements.

Pour plus de renseignements:
www.transn.ch/services/snowbus/ ou www.chasseral-snow.ch.

Mise au concours

Pour tout de suite ou une date à convenir, en mission indéterminée:

- 1 poste de patrouilleur (H/F).

Pour le 1^{er} avril 2019:

- 1 exploitant de la buvette de la piscine d'Engollon (H/F), activité saisonnière de mai à septembre.

Pour la rentrée d'août 2019:

- 2 places d'apprentissage d'employé de commerce (H/F).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Fermeture des guichets

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du **vendredi 21 décembre 2018 à 12h00 au mercredi 2 janvier 2019**. Ils ouvriront le jeudi 3 janvier 2019 selon les horaires habituels.

Durant cette période, pour les urgences relatives à l'eau potable, il convient d'appeler Viteos SA au 0800 800 012. Pour les autres urgences en lien avec les services techniques, vous pouvez composer le 117.

Pour un Noël sans danger

En cette période de Noël, les sapins se parent de leurs plus beaux atours et les tables s'ornent de belles compositions de l'Avent.

Afin de vous permettre de passer de belles fêtes de Noël sans incident, voici quelques précautions de base à observer en matière de prévention incendie.

Les sapins de Noël d'espèce nordique, tels que le «Nordmann», restent verts et très fournis même secs et risquent de prendre feu subitement et violemment sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur. Il est absolument interdit de les décorer de bougies, d'épis ou de tout autre élément à flammes ouvertes. Seules les bougies électriques sont tolérées. Ils doivent également être tenus à distance suffisante de toute source de chaleur (lampe, rayonnement solaire, radiateur, etc.) et leur tronc doit toujours rester plongé dans l'eau.

Il est prudent de vérifier l'état de sécheresse des sapins et couronnes de l'Avent, de les humidifier avant d'allumer les bougies qui les ornent et de renoncer à les allumer si la verdure est trop sèche. Les bougies de table allumées doivent toujours rester sous surveillance.

Posez les couronnes sur un plateau incombustible et, lorsque vous quittez la pièce, n'oubliez pas de les éteindre.

Vous trouverez, aux guichets de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane, des couvertures d'extinction proposées par l'ECAP au prix de CHF 10/pièce. C'est un moyen simple à utiliser et peu coûteux pour couvrir et ainsi étouffer les débuts d'incendie. Placez la couverture dans un endroit bien visible et facilement atteignable. Il est conseillé d'en avoir une à portée de main dans la cuisine par exemple.



Mesures hivernales

Du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année, afin que les travaux de déneigement puissent être effectués dans de bonnes conditions, il est interdit de stationner sur les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00.

Vous trouverez la liste des endroits où vous pouvez stationner vos véhicules de 18h00 à 07h00 sur le site internet communal. L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturne, qui entraînerait une impossibilité pour les engins de déneigement de passer, les rues ne seront pas déneigées et les contrevenants amendés.

Changement d'horaire du Noctambus

Le nouvel horaire du Noctambus est entré en vigueur le 15 décembre. Si la ligne de Val-de-Ruz reste identique avec un départ à 03h15, celle de Val-de-Travers, qui dessert les villages de Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane et Montmollin, a été modifiée avec un **départ à 02h15** depuis la place Pury.

Le prix des billets reste à CHF 7 et des carnets de 6 courses sont en vente à l'administration communale au prix de CHF 35.

Les courses seront également assurées les week-ends de Noël et Nouvel-An cette année.

Par ailleurs, le Noctamrun, qui assure la liaison entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, propose toujours un arrêt à Boudevilliers et dessert également une partie de la couronne Nord depuis La Chaux-de-Fonds.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet communal.

Tourisme à Tête-de-Ran

En lien avec sa formation de Ranger, M. Philippe Carrard a élaboré un sondage sur l'avenir de Tête-de-Ran afin de proposer une stratégie touristique.

La Commune vous invite à donner votre avis en répondant à ce sondage, que vous trouverez sur le site www.tete-de-ran.ch, et dont les résultats pourraient être exploités dans le cadre de l'élaboration de son plan directeur sectoriel du tourisme hivernal.

